Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260722-1007202608-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de KERNASCLÉDEN
5 RUE DE BRISSAC
56540 KERNASCLEDEN

Département
DU MORBIHAN
Arrondissement
DE PONTIVY
Canton
DE GOURIN

Séance du 10 juillet 2026

Délibération : **N° 1007202608**

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt six le Vendredi 10 Juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle municipale sous la présidence de M Christophe CARARIC, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 03 juillet 2026

Présent(s) : Christophe CARARIC, Christine QUÉMENER, Jean-François LE BOUTOUILLER, Valentin LE BOUTOUILLER, Mégie LE CUNFF, Marie-Françoise LE GOFF, Cécile TALHOUARN, Olivier TROMILIN

Absent(s) : Romain AUGUSTIN, Sébastien PERRON, Cindy ROULET (pouvoir à Valentin LE BOUTOUILLER)

Secrétaire de séance : Olivier TROMILIN

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT SUR LA VOIRIE COMMUNALE HORS AGGLOMERATION 2026
Choix de l'entreprise et demande de subvention

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le département du Morbihan a réactivé depuis le 1er juillet 2026 le dispositif du Programme de Solidarité Territoriale qui permet de financer toute dépense d'investissement portant sur des projets d'équipement et d'aménagement public d'intérêt général. Les dépenses d'investissements concernant les travaux de voirie entrent dans ce dispositif.

Monsieur le Maire rappelle alors aux membres du conseil municipal les travaux de voirie hors agglomération proposés pour l'année 2026 : route de Kermonach - voie communale n°7. Il propose, par conséquent, de solliciter le département pour l'obtention d'une subvention pour ce projet.

DECISION

Le Conseil municipal, après examen des différents devis, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- décide de retenir l'offre présentée par l'entreprise Colas de Quimper d'un montant de 15 570,00 € HT, soit 18 684,00 € TTC pour la réalisation de ces travaux,

- sollicite la subvention départementale sur le montant HT de 15 570,00 € dans le cadre de l'entretien de la voirie communale hors agglomération,

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260722-1007202608-DE

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 22 juillet 2026
Reçu en Préfecture
le 22 juillet 2026
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 22 juillet 2026

Le Maire

Christophe CARARIC

MAIRIE DE KERNASCLEDEN (MORBIHAN)